

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 1

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 20/01/2020

Date d'affichage : 29/01/2020

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 04 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt et le quatre février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëticia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Christelle DUVERNET - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIR : Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Rémy FÉLIX - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le service Animations organise, une soirée « Cabaret » le 7 mars 2020, et il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif d'entrée de cette manifestation à 10 €.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE le tarif d'entrée à la soirée « Cabaret » du 7 mars 2020 à 10 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

